

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/10/2006 - Convocation du 19/10/2006
Compte rendu affiché le : 03/11/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	25

Présents : Mme ZUILI; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; M. FORGET; M. MACHURAT; M. BELLOT

Absents représentés : M. CHRETIN (pouvoir à Mme ZUILI); Mme GLATARD (pouvoir à Mme GUERIN); M. MEYER (pouvoir à M. POINT); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme WYMANN); Mle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT); Mle VEYRIER (pouvoir à Mme BOUHEY)

Absents : M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Chèques vacances CLSH 12-18 ans

Afin de faciliter l'accès des enfants au centre aéré 4/12 ans, la commune a passé une convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

Il est proposé d'étendre cette mesure au centre aéré que la ville organise par le biais du service jeunesse pour les jeunes de 12/18 ans.

Cette mesure permet aux familles d'utiliser leurs chèques vacances pour régler les droits d'inscription correspondant aux séjours des enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la convention passée avec l'ANCV permettant aux parents de régler par chèques vacances les frais d'inscription au CLSH 4/12 ans de la commune,
- CONSIDERANT qu'il est d'intérêt général d'étendre cette mesure au CLSH 12/18 ans,
- **AUTORISE le paiement des inscriptions au CLSH 12/18 ans organisées par la commune au moyen des chèques vacances,**
- **AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'ANCV et toute pièce se rapportant à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 26 octobre 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 09/11/2006
Publication ou affichage du 10/11/2006
Paul LAFFLY,
Maire.